

18 juin 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CP027-2025

La feuille de route décarbonation de la filière spatiale française présentée au Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace du Bourget

Mercredi 18 juin, au Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace du Bourget, le CNES, la Direction Générale des Entreprises (DGE) et le GIFAS ont présenté la feuille de route décarbonation de la filière spatiale française. Elle est issue d'un travail collectif mené au sein du COSPACE, dans son Groupe de Travail développement durable, animé par Thales Alenia Space et la Direction générale des entreprises (DGE). Le CNES est en charge du pilotage des travaux qui constituent une première mondiale, dans la mesure où aucune évaluation rigoureuse de l'empreinte carbone de la filière spatiale n'avait été menée jusqu'à présent.

Fin 2023, le ministère de l'Économie et des Finances a demandé au CNES de piloter l'élaboration d'une feuille de route commune à l'ensemble de l'industrie spatiale, visant à mesurer l'impact environnemental de la filière à l'échelle nationale et s'engager dans la réduction de cette empreinte. Il s'agit donc d'un premier exercice, fruit d'une collaboration volontaire et constructive entre les acteurs de la filière, reposant sur l'état actuel des connaissances disponibles

Cette initiative s'aligne sur les standards internationaux et marque le début d'une démarche structurée pour réduire l'empreinte carbone du secteur industriel. 2023 sera l'année de référence pour le calcul de l'empreinte carbone et la définition d'une trajectoire de décarbonation. L'ambition est d'atteindre des objectifs significatifs d'ici 2040, avec une vision à long terme pour 2050, en parfaite adéquation avec les engagements de la France et de l'Union européenne, ainsi qu'avec la Stratégie nationale bas carbone.

Dans le cadre de cette démarche 12 leviers regroupés en 5 thèmes (énergie, transport, matériaux-ergols-procédés, mise en commun et données) ont été définis, chacun étant concrètement structuré autour d'une liste d'actions à mettre en œuvre par l'écosystème, ainsi que des conditions de succès nécessaires à leur réalisation. Trois scénarios graduels (minimum, médian, maximum) combinant l'ensemble de ces leviers et intégrant des hypothèses de croissance économique du secteur sur la période 2023-2040, ont été construits pour refléter des niveaux possibles d'engagement croissants de la filière et des politiques publiques (financier, humain, etc.). Dans un premier temps, un scénario de référence intermédiaire, traduisant un engagement et des efforts ambitieux, mais jugé plus réalistes, a été retenu pour la mise en œuvre de la feuille de route jusqu'en 2040.

Afin de préserver la compétitivité de la filière, la mise en œuvre de cette feuille de route sera soutenue par des actions facilitatrices telles que le soutien financier nécessaire, l'intégration des enjeux d'emplois et de compétences, ainsi que le développement de programmes de Recherche et Développement (R&D) pour identifier de nouveaux leviers de réduction des impacts carbone.

L'ensemble de la filière est invité à se saisir des conclusions de cette feuille de route afin de réussir cette transition, et à s'engager collectivement avec tous les acteurs y compris les politiques publiques. Le suivi opérationnel de ces actions de même que l'actualisation régulière de cette feuille de route (leviers,

hypothèses, croissance...) seront assurés par le COSPACE. D'ores et déjà de nombreuses initiatives ont été engagées.

CONTACTS

Nathalie Blain

Tél. 01 44 76 75 21

nathalie.blain@cnes.fr

Pascale Bresson

Tél. 01 44 76 75 39

pascale.bresson@cnes.fr

Raphaël Sart

Tél. 01 44 76 74 51

raphael.sart@cnes.fr